



RECRUTEMENT D'UNE AGENCE DE COMMUNICATION

LES MISSIONS DE L'AGENCE DE COMMUNICATION

1. Conseiller la Banque sur les meilleures approches pour promouvoir la marque Bancobu auprès du public.
2. Planifier et exécuter des campagnes de communication
3. Développer et mettre en œuvre des stratégies de communication qui aideront la Banque à atteindre ses objectifs.
4. Promouvoir l'image de la Banque, ses produits ou ses services auprès de son public cible.
5. Créer et produire des contenus :
 - Concevoir les graphiques à poster sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube communauté, etc) 1 fois par jour et à chaque fois que de besoin selon l'urgence des évènements de promotion de la Bancobu ;
 - Conception graphique de supports de communication (Brochures, Panneaux publicitaires, Dépliants, Affiches, Produits à l'effigie de la Bancobu ou de ses produits et services, Vidéos démonstratives, présentation power point, tentes, gilets, t shirts, matériel de visibilité, etc...)
 - Conception des logos et des chartes graphiques pour les produits et services de la Bancobu selon les besoins exprimés par l'équipe Marketing ;
 - Production d'au moins 2 vidéos ou animations par mois ;
 - Etablissement des plans hebdomadaires de communication sur les réseaux sociaux ;
6. Couverture photos et vidéos des évènements ou activités organisés par BANCOBU
7. Partager chaque semaine les retours clients sur les réseaux sociaux afin d'orienter la communication de la semaine suivante ;
8. Monitoring des espaces de radio diffusion négociés par la Bancobu ;
9. Partager tous les contenus produits dans le cadre du contrat dans le souci d'un archivage électronique (les fichiers bruts, les fichiers éditables).

PROCESSUS DE SELECTION

Pour toute agence intéressée par le présent avis d'appel d'offre, soumettre dans les délais un dossier de soumission comprenant ;

1. Présentation de la société alignée avec précision de sa structure sociale, ses compétences et ressources à affecter au projet, bref son expérience professionnelle reliée au type de prestations attendues d'elle par la banque ;
2. Les statuts de la société (personne morale) ;
3. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF)
4. Registre de commerce (RC) ;
5. Une attestation de la personne habilitée à signer l'offre et le contrat ;
6. L'adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
7. Les références avec attestations dûment établies et signées par des établissements ayant bénéficié des mêmes prestations durant les trois (03) dernières années (Projet ou campagne avec une institution financière de préférence)
8. La proposition financière toutes taxes comprises.
9. Les offres doivent être soumises en version imprimée et version électronique.

Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction Générale dans une enveloppe scellée, au plus tard le 19 septembre 2024 à 16 h 30.

La version numérique sera transmise à l'adresse e-mail suivante : info@bancobu.com